

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, M. Thomas Hay, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Yvonnick Besson, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, M. Franck Nicolon, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

Mme Blandine Elain (procuration à Mme Véronique Jousset), Mme Séverine Blanloeil (procuration à M. Christophe Butruille), M. Cyrille Paquereau (procuration à M. Xavier Bonnet), Mme Lamia Bacher (procuration à M. Yves Mignotte).

Étaient absents :

M. Laurent Maldelar, Mme Patricia Mary.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 23	Excusés : 4	Absents : 2	Votants : 27
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

Emprunts, subventions, dotations

- ♦ **Conseil départemental de Loire-Atlantique - budget participatif - Moulin de Gervaux - convention bilatérale - approbation**

Monsieur le Maire expose les faits.

En février 2023, le Conseil départemental de Loire-Atlantique lançait son premier budget participatif permettant aux personnes qui habitent, étudient, travaillent en Loire-Atlantique, de concevoir, proposer et décider des projets d'intérêt général financés par des crédits départementaux s'inscrivant dans un triple défi solidaire, écologique et citoyen.

A l'issue du vote citoyen qui s'est déroulé du 9 octobre au 13 novembre 2023, l'association "Clisson Histoire et Patrimoine", soutenue par la Ville de Clisson, a été déclarée lauréate du budget participatif départemental pour le projet "Restaurer le moulin de Gervaux à Clisson pour en faire un lieu dédié à la découverte de la meunerie traditionnelle."

La Commune de Clisson et l'association "Clisson Histoire et Patrimoine" se sont entendues :

- Pour une gestion de la maîtrise d'ouvrage des travaux par la Ville,
- Pour un financement des travaux par la Ville,
- Pour une perception de la subvention notifiée à l'association, par la Ville.

Dans ce contexte, le Département de Loire-Atlantique propose à la Ville de Clisson de signer une convention de partenariat visant à définir les modalités de collaboration et de financement pour mener à bien ce projet.

Elle prévoit notamment le versement à la Commune d'une subvention d'investissement d'un montant de 49 578 € destinée à financer les travaux de rénovation du moulin de Gervaux.

En contrepartie, la Ville s'engage à mettre en œuvre le projet en restant fidèle au descriptif présenté aux citoyens dans le cadre du vote, et à achever les travaux dans un délai de deux ans à compter de la signature de la convention.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le lancement du budget participatif départemental en date du 27 février 2023,

CONSIDERANT le dossier déposé par l'association "Clisson Histoire et Patrimoine" pour le projet "Restaurer le moulin de Gervaux à Clisson pour en faire un lieu dédié à la découverte de la meunerie traditionnelle",

CONSIDERANT les résultats du vote citoyen, qui s'est déroulé du 9 octobre au 13 novembre 2023 et la liste des lauréats définie par le comité citoyen du 2 décembre 2023,

VU le projet de convention proposé par le Département de Loire-Atlantique, en annexe de la présente délibération,

VU l'avis émis par la commission "finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale", réunie le 26 juin 2024,

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

AUTORISE ET MANDATE Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer la convention proposée par le Département de Loire-Atlantique à la Ville de Clisson définissant notamment les modalités d'octroi de la contribution financière, dans le cadre du projet "Restaurer le moulin de Gervaux à Clisson pour en faire un lieu dédié à la découverte de la meunerie traditionnelle",

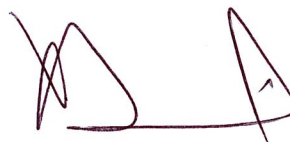
MANDATE Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Thomas Hay
Secrétaire de séance



Xavier Bonnet
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

11 JUL. 2024

- son affichage le

17 JUL. 2024

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20240704-DEL-240710-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.